



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

inspecteurs de l'éducation nationale

Question écrite n° 30079

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des inspecteurs de l'éducation nationale. En effet, depuis 1990, ceux-ci sont réunis en deux corps, les IEN et les IPR-IA, qui ont beaucoup de missions communes. Elle lui demande si la fusion de ces deux corps est envisageable, s'il est prévu d'harmoniser le déroulement de carrière et d'appliquer le taux de 35 % pour le passage de la classe normale à la hors classe.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30079

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2927